

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,
Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3
avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

COMMUNE D'AJACCIO (Corse du Sud)

Date de l'acte : 15 décembre 2022

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Nadine GIRONI-GAMBINI**, Notaire au sein de la société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ".

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Marie-Thérèse **ORAZZI**, sans profession, demeurant à AJACCIO (20000) Résidence Pasci Pecura Boulevard Tino Rossi. Née à AJACCIO (20000) le 12 septembre 1949.

Dans un ensemble immobilier, résidence Pasci Pecura, les Camélias, 4 chemin des Pervenches, bâtiment A : section CM n° 120 pour 02ha 67a 40ca

Lot n° 8 : une cave située au sous-sol

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Nadine GIRONI-GAMBINI
Notaire**